

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2024/18

Objet : Nomination du sous-régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la sous-régie de recette «Hôtel de Ville»

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, alinéa 7, donnant délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2021/119 du 23/09/2021 nommant le régisseur titulaire de la sous-régie de recettes «Hôtel de Ville»,

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 29 janvier 2024.

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : Fin de fonction au 31 janvier 2024 du régisseur titulaire, Perrine GUSQUIN, la décision n°2023-119 du 29/09/2021 est abrogée.